

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2017/018 Paraphe: <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2017/09</i>	

Nombres de membres

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 19

POUR : 19 (100%)

CONTRE: 00

ABSTENTION : 00

Le premier février deux mille dix-sept, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 25/01/2017

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mme Patricia LESUEUR , Mme Agnès MERCIER, Mme Françoise PAYEN et M. Claude ADAM, M. Dominique CARPENTIER, M. Jean-Pierre CORNEILLE, M. Yann DUGARD, M. Philippe ETIENNE, M. Vincent FLEURY, M. Olivier GODART, M. André MALVAUX, M. Christophe MANCEAUX, M. Frédéric MATHIAS, M. Ludovic PHILIPPE, M. Jean-Yves PIC , M. Jean-Pol RICHELET, M. Francis SIGNORET et M. Benoit SINGLIT.

Représenté : M. Jacques BOUILLON donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET.

OBJET : EXAMEN DE DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES

Vu la compétence supplémentaire « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire » inscrite dans les statuts de la 2C2A ;

Vu la délibération n° DC2015/45 du Conseil Communautaire du 31 mars 2015 adoptant le dispositif de soutien aux associations et précisant les modalités de conventionnement avec les associations et confiant délégation au Bureau Communautaire pour l'approbation et l'application des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ;

Vu la délibération n°DB2015/20 du Bureau du 18 mai 2015 adoptant le modèle de convention à conclure avec les associations partenaires ;

Vu la proposition remise par la commission Sport, vie associative, culture lors de sa séance du 26/01/2017 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE d'attribuer les subventions annuelles suivantes au titre de l'année 2017 :

Associations	Nature des objectifs confiés	Subvention attribuée
Agence Départementale d'information sur le Logement (ADIL)	Organisation de permanences à Vouziers	495 euros
Association de Sauvegarde du Patrimoine de Vouziers (ASPV)	Actions diverses en faveur du patrimoine	300 euros
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CDIFF)	Organisation de permanences à Vouziers	1 260 euros
Forhom Aide aux Victimes	Organisation de permanences à Vouziers	590 euros

- CHARGE le Président de signer les conventions d'objectifs et de moyens 2017 avec les associations précitées et tout acte à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le 06 FEV. 2017 et de sa publication ou notification le